

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Département de l'Essonne

Commune de FORGES-LES-BAINS

Mairie
Rue du Docteur Babin
91470 FORGES-LES-BAINS
tel : 01 69 51 03 19
fax : 01 64 91 01 25



5.2 Plan de zonage Centre-bourg

Document approuvé en Conseil Municipal le 20 décembre 2018

Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2022

Légende

- Contours de zones
- Secteur à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Élément de patrimoine remarquable au titre de l'article L151.19
- Élément de patrimoine intéressant au titre de l'article L151.19
- Élément de patrimoine repéré au titre de l'article L151.19
- Élément de patrimoine repéré au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme (Haies bocagères)
- Élément de patrimoine repéré au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme (Châtaigniers)
- Coeur d'îlot et fond de parcelle à préserver au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine paysager à protéger au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisés classés
- Marge de protection des abords des cours d'eau (10 mètres de part et d'autre)
- Protection des murs remarquables protégés identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
- Lisière des massifs boisés de plus de 100 ha (50m)
- Zone humide avérée
- Emplacement réservé

Les zones urbaines

- UAa : Centre ancien du bourg
- UAH : Centre anciens des hameaux
- UAc : Secteur d'habitations collectives
- UBa : Secteurs d'habitat pavillonnaire dense
- UBb : Secteur d'habitat pavillonnaire moyennement dense
- UBc : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense
- UBd : Secteur de l'opération "Pré aux Chevaux"
- UBh1 : Secteur d'habitat pavillonnaire moyennement dense des hameaux
- UBh2 : Secteur d'habitat pavillonnaire diffus des hameaux
- UI : Secteur d'activités économiques
- UL : Secteur d'équipement d'intérêt collectif


Les zones à urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation économique à court ou moyen terme
- 2AU : Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

Les zones agricoles et naturelles

- A : Espaces agricoles
- N et N* : Espaces naturels et forestiers
- Ng : Espaces naturels et de loisirs liés au golf
- NI : Espaces naturels liés à l'activité d'hébergement touristique et de loisir
- Np : Espaces naturels liés à l'ancienne carrière

N° de référence	Destination	Superficie	Zonage	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une liaison douce	Env. 1400 m²	N et UL	Commune
2	Aménagement d'une liaison douce	Env. 6230 m²	A	Commune
3	Charriage hydraulique et aménagement de cours de village et circulations douces	Env. 3225 m²	N	Commune
4	Aménagement d'espaces publics (Charbonnet)	Env. 325 m²	UAB	Commune
5	Aménagement d'un bouddoir et de stationnement	Env. 2280 m²	UL	Commune
6	Aménagement pour gestion alternative et naturelle des eaux de ruissellement	Env. 4215 m²	A	Commune
7	Accès réseau d'assainissement	Env. 675 m²	N et UBB	Commune
8	Accès réseau d'assainissement	Env. 585 m²	UBB	Commune
9	Aménagement hydraulique de bassins douces et espaces verts	Env. 2000 m²	UBB	Commune
10	Aménagement de bassins douces	Env. 12825 m²	N	Commune
11	Aménagement de bassins douces et de stationnement	Env. 1265 m²	A et UBB	Commune
12	Aménagement de bassins douces et de stationnement	Env. 600 m²	UL	Commune
13	Équipements publics collectifs	Env. 6200 m²	UL	Commune
14	Aménagement de bassins douces	Env. 2180 m²	A	Commune
15	Aménagement de bassins douces et de stationnement	Env. 600 m²	A	Commune
16	Aménagement de stationnement pour la circulation des véhicules particuliers	Env. 350 m²	UBB	Commune
17	Aménagement de stationnements pour automobiles	Env. 200 m²	UBB2	Commune
18	Aménagement de voirie	Env. 680 m²	A	Commune
19	Aménagement pour les aménagements d'engins agricoles et stationnement	Env. 570 m²	UBB	Commune
20	Aménagement de liaison douce	Env. 4800 m²	N et UL	Commune



0 62,5 125 250 375 500 Mètres